

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mai 1873.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La commission de permanence s'est réunie samedi pour la quatrième fois, sous la présidence de M. Buffet.

Tous les membres de la Commission étaient présents, sauf M. Baragnon, qui s'était fait excuser pour cause de maladie.

MM. de Goulard, ministre de l'intérieur, et de Fourtou, ministre du commerce et des travaux publics, assistaient à la séance.

M. de La Rochejacquelein ayant demandé la parole, a interrogé le ministre de l'intérieur sur les causes qui empêchent la réapparition du journal *l'Assemblée nationale*, lequel devait voir l'interdiction qui pèse sur lui levée le 1^{er} mai.

M. de Goulard a répondu que des ordres avaient été donnés pour que l'engagement moral pris lors de l'interpellation de MM. Raoul Duval, Castellane et Johnstone fût tenu, et que le retard ne pouvait être imputé qu'à une erreur des bureaux.

M. de La Rochejacquelein a également demandé les causes qui ont fait interdire la voie publique au journal *le Châtiment*, de Nîmes.

Le ministre a répondu que la mesure qui a frappé le *Châtiment* a été générale pour tous les journaux du Gard, et qu'il allait demander des explications détaillées au préfet, M. Guigues de Champvans.

Personne ne demandant la parole, la séance a été levée, et la commission s'est ajournée au samedi 10 mai.

Les membres de la minorité de la commission manifestent une grande inquiétude en voyant l'attitude pleine de réserve de leurs collègues de la majorité.

Ils auraient voulu un éclat, et craignent le retour de l'Assemblée.

Ces messieurs ne sont pas contents ; ils

ne peuvent pas accuser la commission de jeter le trouble dans le pays.

(Paris-Journal.)

Chronique générale.

MM. Teisserenc de Bort et de Rémusat travaillent à force pour être en mesure de défendre, à la rentrée de l'Assemblée, les traités de commerce qui seront fortement attaqués, on peut y compter.

Le ministre de la marine a reçu la nouvelle que Nourry, l'assassin du général Bréa, vient de mourir à Cayenne.

Il paraît qu'on avait été un moment assez ému, à l'Elysée, en apprenant l'élection de M. Barodet. Quelques familiers allaient jusqu'à concevoir des doutes sur le maintien de la tranquillité.

On raconte, à ce propos, que M. Barthélemy Saint-Hilaire, désireux de rassurer à tout prix l'opinion, mais effroyablement troublé lui-même, aurait laissé échapper cette phrase :

— *Le désordre, j'en réponds !*

Une dépêche de Marseille nous apprend que l'autorité militaire vient d'interdire au journal *l'Égalité* la vente sur la voie publique et chez les libraires.

l'Égalité, ainsi que son nom l'indique, est un journal du plus beau rouge.

L'arrêté qui la frappe a été motivé par un article signé Guardes, le *Couronnement de l'édifice*, et un autre article de M. Gilly la Palud, intitulé : *Aux électeurs*.

Ces articles renfermaient, paraît-il, d'odieuses attaques et révélaient le parti-pris d'égarer l'opinion publique par les plus vives excitations.

Pas moyen de vaincre cette obstination. Ruse, prière, emportement, tout a échoué.

Une idée subite me traversa l'esprit.

— Écoute, lui dis-je avec un accent chargé de prière, tout bon sentiment ne s'est pas éteint dans ton cœur...

— Merci ! fit-il avec ironie.

— Déclare, sur l'honneur, à lord Blakstone que sa femme est encore pure et digne de lui ; permets-moi d'arrêter ainsi cet affreux duel ; n'achève pas de perdre cette femme ; rends l'honneur à cet homme, qui ne t'a fait que du bien ; ne l'expose pas à souiller tes mains du sang d'un vieillard. Saint-Lambert, ne recule pas devant cette bonne action ; je t'en conjure au nom de ma vieille amitié.

— Amen ! fit-il avec son sourire le plus sardonique ; tu prêches comme un séminariste... j'en suis tout ému.

Je me détournai de lui avec horreur.

— Tu veux donc, reprit-il, que j'aie dire à cet homme : « Monsieur, je suis un imbécile, car jusqu'à cette heure votre femme m'a résisté. Après deux mois de soins, après

On annonce le mariage du jeune duc de Norfolk avec M^{lle} de Montalembert, fille de l'illustre comte.

Le futur n'est âgé que de vingt-six ans et porte le titre de premier duc et comte d'Angleterre. Il est l'unique héritier du comte Marshall.

Plus de 4,000 procès-verbaux ont été dressés en exécution de la nouvelle loi sur l'ivresse.

Les efforts tentés par MM. Patin, Dumas, Beulé, Mignet, Legouvé, Chaix, Didot, Hachette, pour reconstituer la bibliothèque de Strasbourg, sont couronnés du plus grand succès. Trois mille volumes ont été donnés à la bibliothèque, et, en outre, chaque éditeur doit envoyer au siège du comité de reconstruction de la bibliothèque deux exemplaires de chaque ouvrage nouveau qu'il publiera.

Le *Journal des Débats* fait remarquer que le gouvernement vient de faire une nouvelle application de la ligne de conduite qu'il s'est tracée en matière de concession de chemin de fer.

Par suite des déclarations des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, les préfets de ces deux départements avaient cru pouvoir concéder à titre de chemins de fer d'intérêt local, à une compagnie, diverses concessions.

Le conseil général des ponts-et-chaussées, appelé à se prononcer sur le caractère véritable des chemins concédés, n'a pas été, pour toutes les lignes en question, de l'avis des premiers magistrats, et le gouvernement aurait partagé cet avis ; certaines lignes auraient été reconnues comme ayant un caractère d'intérêt général, et par cela même ne pouvant se soustraire à son action.

On lit dans la *France*, journal de l'optisme en toute chose :

La statistique nous donne sur la consommation de Paris, en ce moment, quelques chiffres qui confirment ce que je disais dernièrement de la gêne qui règne actuellement dans une partie de la population et qui n'est certes pas sans influence sur l'état sanitaire général.

Avant 1870, on évaluait à 6,000 sacs la consommation en farine par jour. Elle n'est plus aujourd'hui que de 4,200.

Cette diminution de 1,800 sacs représente en pains la consommation de près de 380 mille individus, mais il faut tenir compte des quantités employées pour la fabrication de la colle, de la vermicellerie et de l'amidonnerie, qui équivalent à la consommation d'environ 30 ou 35,000 personnes.

Quant à la consommation de la viande, elle a diminué de plus d'un tiers. Si l'on prend pour base de l'émigration de la population parisienne la quantité de pain consommée, Paris aurait perdu environ 345 mille habitants. Cette diminution de la population serait plus considérable encore si on la calculait sur la consommation de la viande qui a baissé de plus d'un tiers. Mais là il faut, à n'en pas douter, faire entrer pour une large part le prix de jour en jour plus élevé de cet aliment et le manque de travail dans beaucoup d'industries qui amène une grande gêne, dans les ménages d'ouvriers surtout.

Le mot : « Il faut être riche, pour pouvoir être pauvre à Paris, » devient de plus en plus une vérité. Depuis quelque temps, j'ai eu bien des fois l'occasion de faire le budget d'un ouvrier marié, ayant deux ou trois enfants, et j'avoue que j'ai rarement pu arriver à la balance des recettes et dépenses. Hélas ! il faut avoir le courage de le dire : cette balance, l'aumône et la phthisie se chargent trop souvent de l'établir.

Nouvelles militaires.

On remet sur le tapis la fameuse revue, indéfiniment ajournée cet hiver. L'époque

s'en servir d'une manière terrible. Je dis à M. de Langenais :

— Si lord Blakstone ne tue pas Saint-Lambert, lord Blakstone est un homme mort.

— Dieu sera juste, dit M. de Langenais.

Lord Blakstone et Saint-Lambert furent placés à vingt pas l'un de l'autre ; ils devaient en faire chacun cinq en avant ; la distance était fort petite. En de telles mains, une balle ne pouvait s'égarer.

Tous deux s'avancèrent lentement, lord Blakstone pareil à une statue, Saint-Lambert souriant d'un air presque tendre. Tous deux avaient le bras tendu, tous deux cherchaient à ne perdre aucun avantage de la distance, car chacun sentait en face de lui une mort presque certaine. Arriver à dix pas et tirer le premier, tel était le plan de chacun.

J'avais l'habitude du terrain, mais il me semblait que j'y venais pour la première fois ; dans de telles circonstances, il est moins pénible de tenir l'épée ou le pistolet

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XIV.

LE CHÂTIMENT.

(Suite.)

Je m'arrêtai stupéfait ; Saint-Lambert me fit signe de marcher et continua :

— Florentine me répétait sans cesse :

« Je ne veux pas tromper mon mari ; je ne veux pas jouer une comédie infâme de tous les jours et de toutes les heures entre lui et mon amant : je ne serai jamais à vous dans cette maison. Fuyons ensemble, et, quand nous aurons quitté la France, je serai votre femme devant Dieu. » Enfin, mon cher, des phrases et du mélodrame à n'en plus finir.

choisie serait, dit-on, la dernière semaine du mois de mai.

Sous toutes réserves.

Le comité prussien d'artillerie vient de décider l'adoption des tours blindées, dont nous annonçons récemment l'expérimentation auprès de Postdam. Ces tours sont destinées aux fortifications de Strasbourg.

Le comité du génie paraît vouloir absolument convertir Sedan en un vaste camp retranché. Cinq forts seraient construits autour de la place actuelle, un sur le mont Piot, un sur les hauteurs de la Marfé, de Moncelles, un à Floing, et le cinquième sur les collines d'Iges.

Le ministre de la guerre vient d'adresser au Président de la République un rapport contenant les dispositions prises par le comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer.

Un décret rendu le 3 avril, conformément aux conclusions de ce rapport, autorise le comité supérieur à déterminer de quelles natures de rentes sur l'Etat seront effectués les achats prescrits par l'article 3 du décret du 9 janvier 1870 ; à élever à 600 fr. la pension des sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats, assimilés des armées de terre et de mer admis à la retraite pour blessures reçues devant l'ennemi ou pour infirmités contractées en campagne ayant entraîné soit l'amputation d'un membre, soit la perte de l'usage de deux membres ; à maintenir au chiffre de 600 fr. les pensions des militaires mutilés qui touchaient un supplément payé par l'ancienne liste civile ; à employer les arrérages de rentes restées disponibles en secours éventuels aux militaires retirés du service dans des conditions dignes d'intérêt, ainsi qu'à leurs femmes, ascendants et enfants.

Les autres articles du décret indiquent les dispositions réglementaires que le comité supérieur devra observer dans l'exercice de ses fonctions.

Le dolman bleu légendaire des chasseurs d'Afrique, rendu populaire par le pinceau d'Horace Vernet, va disparaître. Il est remplacé par un vêtement semblable au dolman-pelisse des chasseurs de France, moins le collet qui demeurera jonquille.

Au schako un peu lourd de cette arme, est substituée une casquette à forte carcasse en drap garance, avec un bandeau bleu de ciel, cocarde, pompon, et pour ornement un cor de chasse en cuivre, entre le bandeau et la cocarde. La coiffure de petite tenue, une large calotte à gland bleu, est conservée.

M. Lasserre vient d'inventer une nouvelle hausse pour le tir à toutes distances, avec le tube d'acier en usage dans nos régiments

que de regarder froidement deux hommes s'égorger. La main de M. de Langenais rencontra la mienne, elles se serrèrent convulsivement.

Lord Blakstone, plus grand que Saint-Lambert, avait gagné plus de terrain ; il était arrivé à la limite de sa distance ; son adversaire avait encore un pas à faire, encore un pas.... L'Anglais visait, ferme comme un marbre ; les deux coups de feu partirent presque à la fois, mais lord Blakstone avait tiré le premier : sa balle frappa Saint-Lambert à la main même qui tenait le pistolet ; la balle écrasa le médium et l'annulaire sur la crosse qu'ils tenaient serrée ; le coup de feu de Saint-Lambert, dérangé par cet accident, devia de son but, la balle s'égara dans l'espace.

La douleur le fit pâlir, mais il ne bougea pas.

— A vous la première manche, dit-il à lord Blakstone.

Celui-ci le regarda froidement et ne répondit pas.

Nous voulûmes essayer d'arrêter le duel.

d'infanterie. On dit le plus grand bien de cet instrument, appelé, s'il était adopté, à avancer singulièrement l'instruction de nos hommes en fait de tir à la cible.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 26 avril.

CANAL DE LA DIVÈ.

Sur le rapport de M. Gigot, le conseil émet le vœu :

1° Que le complément d'étude demandé par M. le ministre des travaux publics soit fait aussitôt qu'il sera possible ;

2° Que des mesures soient prises pour l'amélioration immédiate du canal de la Divè.

INONDATION DE LA LOIRE EN 1872. — DÉFENSE DU VAL DE L'AUTHION.

M. Benoist lit le rapport de M. le préfet sur l'inondation de la Loire en 1872, et sur l'état de défense du val de l'Authion. Sur ses conclusions, le conseil émet le vœu qu'il ne soit fixé aucune époque de prorogation pour l'arrêté fixant au 1^{er} avril 1875 l'époque d'abattage de tous les arbres complantés sur les talus de la levée de la Loire, et que cet arrêté ne soit mis en vigueur qu'au fur et à mesure de l'exécution du projet général de défense du val de l'Authion.

Le conseil général appuie la demande de M. le préfet relative à la consolidation de la levée du chemin de fer d'Orléans au point où elle a été rompue en 1866, entre la gare de Saumur et Boumois.

Il renouvelle le vœu qu'il soit procédé, sans plus de délai, à la réalisation du projet général adopté en principe pour la consolidation de la levée, route nationale n° 152.

COMMISSION INDÉPARTEMENTALE DES CHEMINS DE FER.

M. de Cambourg expose qu'il s'est formé à Paris une commission dite indépartementale des chemins de fer, déjà composée des délégués de onze conseils généraux.

Dans les réunions qui ont lieu au ministère des travaux publics sous la présidence de M. de Dampierre, on discute les intérêts communs des départements et au besoin on les appuie près de l'administration.

Il a assisté à l'une de ces réunions et M. de Dampierre l'a chargé de demander si le conseil de Maine-et-Loire ne voudrait pas nommer deux délégués.

M. Abellard combat cette proposition et M. le président fait observer que le réseau de Maine-et-Loire étant voté, le conseil n'a plus à s'occuper de la nomination des délégués dont il s'agit. Lui aussi a été saisi de la demande de M. de Dampierre, mais officieusement. Je demande seulement, ajoute M. le président, que le conseil me permette d'accueillir les communications que pourrait me faire la commission indépartementale

— Il faut, dit lord Blakstone, que cette affaire soit étouffée ici.

Quant à Saint-Lambert, il nous montra ses doigts brisés et nous dit, en souriant, que milord ne pouvait lui refuser sa revanche. Le docteur lui fit un pansement, tandis que nous rechargions les pistolets.

En rapportant son arme à Saint-Lambert, je fis une nouvelle tentative.

— Je te conjure une dernière fois d'arrêter là cette affaire, lui dis-je en le suppliant ; laisse-moi raconter ce que tu m'as dit de lady Blakstone. A quoi te servira-t-il de tuer un homme que tu as déshonoré ?

— Regarde bien cet Anglais, me répondit-il en serrant les dents ; cette fois, je ferai mouche.

Je m'éloignai. Les deux adversaires recommencèrent à marcher l'un sur l'autre. Comme la première fois, lord Blakstone arriva le premier à l'extrémité de la distance.

Saint-Lambert avait à peine bougé ; il tenait son pistolet de la main gauche, mais je savais que ce n'était point une difficulté pour lui.

de Paris, je lui en rendrai compte au mois d'août.

La commission se rallie aux paroles de M. le président qui obtiennent l'assentiment du conseil général.

SERVICE VICINAL. — CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

M. Juchault, membre de la troisième commission, présente au conseil le rapport sur les chemins d'intérêt commun.

Rectification de la côte de Champigny. — La troisième commission propose d'imputer, sur les crédits affectés en 1873 au chemin 105, la somme de 4,700 fr. nécessaire pour le paiement des terrains de la partie en redressement vers Champigny, commune de Souzay ; mais il est entendu que ce n'est qu'à titre d'avance vis-à-vis de la commune.

M. Bury fait observer que cette proposition aurait dû être faite il y a un an. Il avait été dit au mois d'avril que la question serait portée à la session du mois d'août, et dans l'intervalle la chose a été jugée, ce dont il est surpris. On a commencé les travaux et on les a laissés inachevés pendant l'hiver, ce qui a interrompu la circulation.

M. le préfet s'étonne de la surprise de M. Bury, puisqu'il s'agit de travaux qui ont été votés par le conseil général, et M. le président a lu le procès-verbal de la séance constatant le vote dont il s'agit.

M. Bury admet le vote, mais alors demande pourquoi on a commencé les travaux pour les laisser inachevés.

M. le préfet répond que cela n'eût pas eu lieu si M. Bury l'eût prévenu de ce qui se passe ; il a ajouté que les retards proviennent de ce que la commune ne peut pas payer les terrains dont on demande aujourd'hui fonds au département.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES. — SUBVENTION DÉPARTEMENTALE.

La parole est donnée aux membres de la quatrième commission.

M. de Rochebouët donne lecture du rapport du préfet et demande au conseil, en présence de la réduction des avantages proposés tout d'abord par le ministre de la guerre, de réduire de moitié la subvention votée par le département.

Conformément à ces conclusions, le conseil général :

1° Déclare maintenir la subvention de 300,000 francs, votée le 23 août 1872, pour l'établissement d'une brigade d'artillerie (les régiments d'infanterie et de cavalerie étant maintenus) ;

2° Dans le cas où la brigade d'artillerie ne serait pas accordée, maintient la subvention de 300,000 fr. votée le 8 novembre 1872 pour l'établissement d'une brigade de cavalerie et d'un régiment de génie ou de pontonniers (le régiment d'infanterie étant maintenu) ;

3° Dans le cas où ni la brigade d'artillerie, ni la brigade de cavalerie ne seraient accordées, réduit la subvention à 150,000 fr. pour l'établissement d'un régiment de pontonniers (le régiment complet d'infanterie et de cavalerie étant maintenus).

Lord Blakstone, toujours impassible, parut vouloir attendre que son adversaire se fût rapproché ; Saint-Lambert feignit de marcher ; mais, s'étant assuré sur ses pieds, au lieu d'avancer, il tira ; lord Blakstone fit un léger soubresaut, mais il ne tomba pas.

Les sourcils de Saint-Lambert se contractèrent ; il se couvrit vivement et attendit le feu ; le coup partit et l'atteignit au-dessus du sein gauche ; il fit un tour sur lui-même et tomba la face contre terre.

Je courus à lui, je le retournai et le soulevai ; il n'était pas mort.

Lord Blakstone, de son côté, était assis sur l'herbe, soutenu par M. de Langenais.

— Au plus pressé, dit le docteur.

Il courut à Saint-Lambert, tandis que M. de Langenais l'appela à lui avec de grands cris.

Saint-Lambert le repoussa d'un signe de tête.

— Inutile, balbutia-t-il avec peine, inutile, je suis bloqué.

BOURSES DÉPARTEMENTALES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Sur le rapport de M. Chevalier, le conseil adopte un projet de règlement pour l'admission des candidats aux bourses départementales votées dans la dernière session pour l'enseignement secondaire spécial et l'enseignement classique.

Sont désignés comme pouvant recevoir les boursiers du département, pour l'enseignement spécial :

Le Lycée, les collèges communaux de Saumur, Baugé, Beaufort et Cholet ; l'institution Saint-Julien et la pension Chevrollier, à Angers ; l'Institution de Combrée et l'Institution de Doué.

Pour l'enseignement classique :

Le Lycée, les collèges communaux de Saumur et de Cholet ; les collèges de Mongazon, Beaufreau et Combrée ; les Institutions de Doué, de Saint-Louis, à Saumur ; celle de Baugé, dirigée par M. l'abbé Barraud.

Les bourses pour l'enseignement secondaire spécial seront réparties à raison de cinq par année d'enseignement, en y appelant cinq élèves de chaque catégorie.

La première année, cinq candidats seulement seront admis, de manière à établir un roulement, de telle sorte que le chiffre total des boursiers ne sera que progressivement atteint en quatre ans.

Quant aux deux boursiers pour l'enseignement classique, ils seront nommés dès cette année et successivement remplacés, lorsque la bourse obtenue par eux deviendra vacante. Les deux bourses dont il s'agit seront données aux deux plus méritants, sans tenir compte de l'avancement de leurs études.

ÉTABLISSEMENTS PAROISSIAUX. — SECOURS SUR LES FONDS DE L'ÉTAT.

Sur le rapport de M. de la Bourdonnaye, le conseil appuie la demande de 20,000 fr. sur les fonds de l'Etat pour reconstruction de l'église de Vihiers, et celle de 12,000 fr. pour reconstruction de l'église de Somloire.

Voici la composition de la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Saumur, pour l'année 1873-1874 :

Président : M. Paul Toreau, notaire à Doué.

Syndic : M. Roulleau, notaire à Fontevrault.

Rapporteur : M. Hacault, notaire à Montreuil-Bellay.

Trésorier : M. Besson, notaire à Martigné-Briand.

Secrétaire : M. Robineau, notaire à Saumur.

Membres : MM. Bouju, notaire à Coron, et Chauviré, notaire à St-Georges-le-Thourel.

La deuxième session ordinaire des conseils municipaux s'ouvrira le 10 mai prochain et durera dix jours.

Le docteur, l'ayant regardé et pensant qu'en effet tout soin serait superflu, courut aussitôt où l'appela M. de Langenais.

A ce moment, et pour comble d'horreur, apparut un nouveau personnage : lady Blakstone ; elle n'avait pu demeurer à l'auberge pendant le drame qui se jouait si près d'elle, une anxiété terrible l'avait fait marcher sur nos traces ; cachée derrière les arbres, elle avait tout vu ; maintenant, elle accourait sur ce champ funèbre où sa faute venait d'appeler la mort.

Je la vis sortir d'un bouquet d'arbres, en face de moi ; elle courut droit à Saint-Lambert, s'agenouilla près de lui, prit sa tête entre ses bras, et, l'œil hagard, les traits livides, elle l'appela des noms les plus doux.

Lord Blakstone put la voir et l'entendre ; il repoussa la main du docteur et se débattit contre les soins qu'on lui prodiguait. Je l'entendis qui disait :

— La voyez-vous ? la voyez-vous ? Non, laissez-moi mourir !

M. de Langenais, indigné, se rapprocha

A l'occasion des fêtes qui vont avoir lieu à Tours, les compagnies de chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à la Méditerranée et de l'Ouest ont bien voulu accorder un rabais de 40 0/0 sur le prix de transport des voyageurs, pour les 9, 10 et 11 mai. Les billets seront valables pour le retour jusqu'au 12 mai inclusivement.

On peut certainement prédire, dit l'*Union libérale* de Tours, que le concours régional de 1873 sera un des plus beaux, sinon le plus beau, que nous ayons jamais vu.

Des fêtes nombreuses et splendides viennent encore en augmenter l'éclat. Un festival donné par soixante sociétés musicales; des concours d'orphéons et de musiques; un carrousel; un grand concert extraordinaire avec le concours des meilleurs artistes de Paris; des régates; un feu d'artifice donné par le célèbre Ruggieri; des ballons montés par le célèbre aéronaute J. Godard, attireront certainement à Tours une affluence considérable de visiteurs.

Ajoutons que la foire coïncidera avec le concours et nous amènera de nombreux théâtres forains, parmi lesquels on remarque une troupe équestre renommée; que les sympathiques artistes de notre grand théâtre donneront une représentation tous les jours, que chaque soir il y aura grande retraite en musique, dont une aux flambeaux par 45,000 musiciens, etc., etc.

A l'occasion du concours de la Rochesur-Yon, les chemins de fer de la Vendée ont organisé des trains de plaisir avec réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Les billets seront délivrés pendant toute la durée du concours aux gares suivantes :

Les Sables-d'Olonne, Olonne, la Mothe-Achard, les Clouzeaux, la Chaize-le-Vicomte, Bournezeau, Chantonay, Chavagnes, Pouzauges, Saint-Mesmin, Cerizay, Bressuire, Noirterre, Coulonges-Thouars et Thouars.

Les billets seront valables pour le retour, à partir du dimanche 11 mai, jusqu'au dimanche soir, 18 mai; pour les trains réguliers de chaque jour et pour les trains spéciaux de retour.

Des pères de famille qui se préoccupent de la situation de leurs fils, appelés par leur âge à faire partie de l'armée, nous interrogent sur les modifications introduites par la nouvelle loi militaire relativement aux causes de dispenses accordées dans l'intérêt de la famille.

Aussi, nous nous faisons un devoir de leur apprendre que ces causes de dispenses, visées par la loi préexistante, ont été maintenues par les nouvelles dispositions, et que, par conséquent :

- 1° L'ainé d'orphelins de père et mère, s'il a des frères ou des sœurs moins âgés;
- 2° Le fils unique ou l'ainé des fils, ou, à défaut des fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'ainé des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'un père

d'elle.

— Madame! lui cria-t-il d'une voix tonnante, madame, votre mari se meurt... C'est vous qui l'avez tué... Retirez-vous! n'insultez pas à cette mort d'un homme que vous déshonorez!

Elle se redressa furieuse.

— Celui qui meurt, dit-elle, c'est mon amant. Que m'importe ce vieillard assassin, je l'exècre et je le maudis. Pourquoi m'at-il épousée? Est-ce moi qui l'ai cherché?

Et fondant en larmes, elle couvrait de baisers le front de Saint-Lambert.

Il revint à lui une minute, et la reconnut. Il lui sourit. Dieu me pardonne! il y avait de la raillerie dans ce sourire de la mort.

— Tiens, dit-il, c'est vous, Florentine?

— Oui, murmura la malheureuse d'une voix frémissante, c'est moi, moi, Florentine!

— Et dire, ajouta le moribond, dont la voix s'éteignait, dire que je meurs comme un sot, sans avoir été votre amant!

La pauvre femme eut un tremblement

aveugle et entré dans sa soixante-dixième année;

3° Le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage, si le plus jeune est reconnu propre au service;

4° Celui dont un frère sera dans l'armée active;

5° Et celui dont un frère sera mort en activité de service ou aura été réformé pour blessures ou infirmités reçues ou contractées à l'armée;

Continuent à être dispensés du service.

Ces dispenses ne sont toutefois applicables qu'aux enfants légitimes.

La Bibliothèque de Saint-Vincent-de-Paul est transférée rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de 2 à 3 heures du soir.

Faits divers.

UN ANIMAL UTILE. — Le *Journal du Havre* signale une des applications les plus utiles de l'acclimatation, dans l'introduction, en France, d'un animal destiné à remplacer le lapin, sans causer le moindre dégât dans les propriétés, car il ne se nourrit que de très-petites herbes. Ce n'est pas un rongeur comme la marmotte et le lapin, il est de l'ordre des marsupiaux, c'est-à-dire des sariques et kangourous.

Le *Phascolome latifrons* pèse jusqu'à 60 kilogrammes et a la forme d'un petit ours; sa fourrure ne sert à rien jusqu'ici; mais sa chair est délicate; il s'appivoise comme un chien; les pêcheurs de la terre de Van-Diemen, près de l'Australie, dont il est originaire, en élèvent des quantités.

Plusieurs couples ont été lâchés, il y a quelque temps, dans la propriété de M. le vicomte Cornély, près de Tours. Ils y ont prospéré et pullulent.

C'est à M. Geoffroy Saint-Hilaire que l'on doit l'introduction de ce curieux et utile animal. Un envoi considérable arrivera bientôt de Van-Diemen.

..

LE MYSTÈRE DE LA RUE NOLLET. — Voici plusieurs fois qu'on s'effraie beaucoup à Balignolles du *Mystère de la rue Nollet*.

Peut-être en avez-vous déjà entendu parler, car cela fait un bruit de tous les diables. — C'est à dessein que nous nous servons de cette expression.

Les bonnes femmes du quartier sont en effet convaincues que le diable joue un très-grand rôle là-dedans.

Voici les faits :

Rue Nollet, 72, au deuxième étage, demeure avec sa famille un honnête et tranquille bourgeois, M. Douillan. Au-dessus de lui logeait un professeur de piano, qui faisait toute la journée un vacarme effroyable. M. Douillan, exaspéré, obtint du propriétaire que le pianiste aurait congé. Celui-ci déménagea le 15 avril.

Mais, — ici commence le terrible, — depuis ce moment l'appartement est hanté par des esprits, des esprits plus frappeurs que

convulsif, l'image de la terreur passa devant ses yeux; on eût dit qu'elle entendait un coup de tonnerre. Étaient-ce bien là les adieux de l'amour? Mais les femmes, et les hommes aussi, hélas! ne veulent pas croire au témoignage de leur raison quand ils subissent le fanatisme de la passion; elle reposa ses lèvres sur le front du sceptique.

— Oh! ne meurs pas, ne meurs pas! lui disait-elle. Je suis à toi, tout entière à toi, tu le sais bien. Ne meurs pas; nous irons en Italie, à Naples, dans une villa charmante, au bord de la mer. Oh! ne meurs pas! je t'aime! je t'aime! ne meurs pas! sinon je meurs avec toi!

Les sanglots étouffèrent sa voix.

Saint-Lambert avait écouté, toujours railleur, cette navrante élogie; il se souleva, les lèvres blanches, l'œil terne, et d'une voix plus haute, d'un cri supérieur, il répondit ces mots horribles :

— Bah! vous en prendrez un autre.

Florentine jeta un cri où la colère se mêlait à la désolation et à la honte; elle laissa tomber, elle rejeta, pleine d'horreur, la tête

tous ceux qu'a jamais évoqués Daniel Douglas Home.

Pendant les premiers jours, on entendit dans le local vide toutes sortes de bruits singuliers : ce fut d'abord des piétinements, puis des danses, enfin un frotement. On eût dit qu'un frotteur-fantôme cirait le parquet. Chose particulière, ces bruits ne se percevaient qu'au second. Au quatrième, on n'entendait rien.

Depuis six jours, les Esprits ont envahi l'appartement même de la famille Douillan. Sitôt qu'une pièce est vide, les portes se mettent à claquer en mesure, et les chaises entament une danse pyrrhique aux sons de cet orchestre improvisé. Les meubles se renversent, un vieux canapé qui a pourtant l'air sérieux se met à avancer et à reculer comme s'il exécutait un menuet. Les tableaux se décrochent des murs; avant-hier, le fil d'un chapelet attaché à un clou s'est brisé, et tous les grains ont roulé sur le sol.

Ce n'est pas tout. L'Esprit fouille dans les poches de la malheureuse famille. Avant-hier, il a pris treize sous dans celle de M^{me} Douillan. C'était le comble.

— Ecrivons au fantôme! s'est dit toute la famille.

On a laissé sur la table du salon un crayon avec cette demande :

— Que me voulez-vous?

Le lendemain matin, la réponse, écrite à l'encre, se trouvait sur la table. Elle était ainsi conçue :

« Je ne demande pas de prières, mais je te tourmenterai jusqu'à ce que tu aies déménagé. »

Voilà où en sont les choses.

Un nombre énorme de personnes vient chaque jour demander des renseignements. A l'heure où nous nous sommes présentés hier, le concierge était absolument ahuri.

Le commissaire de police sortait de la maison, mais il a déclaré que tout cela était incompréhensible, et il est décidé à poursuivre sévèrement l'enquête commencée.

Il a interrogé toute la famille, père, mère, fils, jusqu'à la servante. Tous ont rapporté ce que nous venons de dire.

Dernières Nouvelles.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Un bruit très-grave circule dans les régions présidentielles, et il est émis par des familiers en mesure d'être bien informés.

On assure qu'un certain nombre de membres de la droite seraient allés successivement trouver M. Thiers et lui auraient parlé non en ennemis ministériels, mais en patriotes profondément tristes et prévoyant de sinistres événements.

On ajoute que le Président a longuement parlé de conciliation, et qu'on aurait cherché un terrain propre à une entente sérieuse. Quant aux projets du Président, ils sont restés un mystère. Voilà ce qu'on dit, voilà ce qu'on affirme, et nous le répétons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 avril 1873.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Alexandre-Emile Sauzeau, rue d'Orléans.

Le 2. — Maria-Céleste-Victoire Metz, place du Chardonnet.

Le 4. — Alexandre Damy, rue du Portail-Louis. — Victor-Joseph Alleton, à l'Hospice. — Gustave-Albert Canonne, rue Duncan. — Maurille-Paul Landereau, rue Royale.

Le 5. — Henriette Dupont-Vezin, aux Huraudières. — Armand-Eugène Brouard, rue de la Chouetterie. — Marie-Henriette Duval, rue du Prêche.

Le 6. — Charles-Raymond Yvon, rue du Roi-René.

Le 7. — Albert Hérisson, petite rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Arsène Vallée, montée du Fort.

Le 10. — Adolphe-Louis Moquin, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Cécile-Marie-Claire-Antoinette Des Roys, rue de Bordeaux. — Charles-Abel Marie, quai de l'Ecole.

Le 12. — Eugène-Joseph Voland, rue de Fenet.

Le 14. — Jules-Martin, rue de la Croix-Verte. — Joseph-Eugène Malbois, rue des Capucins.

Le 15. — Louis-Victor Violleau, rue des Capucins.

Le 17. — Emile Raboin, rue Duncan. — Emmanuel-Adolphe Guinaudeau, Grand-Rue. — Jules Kippeurt, rue de la Marmaillette.

Le 19. — Noémie-Marie Amet, rue Royale.

Le 20. — André-Angelo Fresneau, rue de la Visitation.

Le 25. — Delphine Touillet, rue de Fenet. — Marie-Louise Rousteaux, rue des Capucins.

Le 26. — Ernest-Henri Piau et Jules-Eugène Piau, rue de Fenet.

Le 28. — Blanche Autré, rue de la Casserie. — Emile-Adolphe Toquebiol, rue de Nantilly.

Le 29. — René-Victor Bottereau, rue du Petit-Mail.

Le 30. — Paul-Ernest Gallais, rue de la Petite-Bilange.

MARIAGES.

Le 14. — Jean Ribière, journalier (veuf), et Emilie-Anne-Françoise Samson, lingère, tous deux de Saumur.

Le 21. — René-Julien-Constant Dufour, représentant de commerce, de Saint-Clément-des-Levées, et Augustine-Gabrielle Javaux, sans profession, de Saumur. — Joseph-Louis Baranger, bijoutier, et Julie-Marie Hubault, lingère (veuve), tous deux de Saumur. — Emile Boret, employé de commerce, et Léonie-Pauline Gasnault, sans profession, tous deux de Saumur. — Henri-Gustave-Alexandre Guillaume, ingénieur, de Paris, et Bathilde-Louise-Marguerite Brazier, sans profession, de Saumur. — Urbain-Auguste Courtet, négociant, et José-

m'accablez pas!

Lord Blakstone reprit ainsi :

— Les torts viennent de moi, je le reconnais; vous ne m'aimiez pas, vous ne pouviez pas m'aimer. J'ai eu tort de vous épouser; vous m'avez accepté ne sachant pas ce qu'est le mariage. Cet homme est venu, jeune et beau, séduisant; vous l'avez aimé; c'était de votre âge. Les torts viennent de moi. Pardon, mon enfant, j'ai fait votre malheur, je meurs puni : pardon!

Florentine sanglotait sans pouvoir proférer un mot. Les spectateurs de cette scène déchirante pleuraient autour de cette mort sublime; quelques paysans, des femmes, des enfants, attirés par les coups de feu, se tenaient auprès de nous; le cadavre de Saint-Lambert gisait abandonné; on était allé chercher un prêtre.

(La suite au prochain numéro.)

phine Vallet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 22. — Joseph Leleu, domestique, et Anne Souillet, marchande (veuve), tous deux de Saumur.

Le 26. — Charles-René Roulier, jardinier, et Henriette Péan, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Charles-Louis Le Querrec, receveur des contributions indirectes, et Hélène-Lucile Imbault, sans profession, tous deux de Saumur.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

AVIS.

Nous recommandons aux nombreux visiteurs qui se rendront à **Tours**, à l'époque du concours, de visiter les magasins de **Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Bronzes d'art et articles de fantaisie**, de la maison **P. POLTI et C^{ie}**.

Cette maison qui, par son importance progressive, rivalise avec les premières de la capitale, a voulu, pour cette circonstance, augmenter encore ses nombreux assortiments.

Nous ne pouvons nous dispenser d'appeler spécialement l'attention sur son choix de **parures de mariage, sa joaillerie en diamants et son horlogerie**, dont la vente est traitée dans les meilleures conditions et avec les plus sérieuses garanties.

AVIS
Les propriétaires de la
BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, 2,
PARIS

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un **bureau spécial** est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province. Il suffit d'adresser à la Maison de Paris quelques indications générales sur le genre et le prix des vêtements à fournir pour recevoir franco par retour du courrier des échantillons d'étoffes, une gravure de modes et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures.

Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants.
Vêtements ecclésiastiques.

BONNETERIE, CORDONNERIE,
CHAPELLERIE, CHEMISERIE,
GANTERIE, CRAVATES, PARAPLUIES,
COUVERTURES DE VOYAGE, ETC.

Seules Succursales en province :
à Lyon, Marseille, Nantes et Angers
Et à PARIS, place Clichy, au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.

COURRIER MÉDICAL. — « Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés, et leurs formules soumises à notre examen; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ces produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice; nous en recommandons l'usage. »
Il est incontestable que l'eau dentifrice du

docteur J.-V. BONN ainsi que sa poudre et opiat sont les produits de ce genre les plus efficaces, les plus agréables et les plus avantageux. Les récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, et son admission à celle de Vienne, confirment encore la vérité de ce dire. Ces produits se trouvent chez tous les marchands de parfumerie. — Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries. — Fabrique à Pantin.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce **Revalsicière Du Barry**, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La **Revalsicière** a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.
DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalsicière** qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La **Revalsicière chocolatée** rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bièche, COXMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 3 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 24 84	Graine tréfle	50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne	50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	50
Orge 65	— Luzerne	—	40
Avoine h. bar. 50	Paille	—	780
Pèves 75	Amandes	50	—
Pois blancs 80	— cassées	50	—
— rouges. 80	Cire jaune.	50	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—	—
— de lin. 50	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	80	à 90
Id.	2 ^e id.	»	»
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	45	à 50
Id.	2 ^e id.	40	à 45
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	38	à 43
Id.	2 ^e id.	35	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	40	à 43
Id.	2 ^e id.	34	à 35
La Vienne, 1872.	1 ^{re} id.	30	à 35
ROUGES (2 hect. 20).			
Souza et environs, 1872	1 ^{re} qualité	80	à 90
Champigny, 1872.	1 ^{re} id.	100	à 120
Id.	2 ^e id.	»	»
Varrains, 1872	1 ^{re} id.	90	à 100
Varrains, 1872.	2 ^e id.	»	»
Bourgueil, 1872	1 ^{re} qualité	100	à 120
Id.	2 ^e id.	»	»
Restigné 1872	1 ^{re} id.	90	à 100
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	80	à 90
Id.	2 ^e id.	»	»

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 40	»	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775	»	»	»	5	»
4 1/2 % jouiss. mars.	77 30	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	415	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	990	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	88 60	»	»	30	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	1	25	»
— libéré	86 40	»	»	30	Est, jouissance nov.	510	»	2	50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 50	»	»	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	872 50	»	»	5	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50	2	50	»	Midi, jouissance juillet.	587 50	2	50	»	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	992 50	»	2	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	276	»	»	2	Orléans, jouissance octobre.	800	»	1	25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	2	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	507 50	5	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4200	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	945	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	555	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	675	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	10	»	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	(s'arrête à Angers).
9	—	02	—	—	omnibus.
1	—	33	—	—	soir,
4	—	13	—	—	express.
7	—	27	—	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	20	—	omnibus.
9	—	50	—	—	express.
12	—	38	—	—	soir, omnibus.
4	—	44	—	—	—
10	—	30	—	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA TERRE
DU LOUROUX

Située communes de Vernantes et de Mouliherne, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Cette terre, traversée par une rivière très-poissonneuse, se compose de :

1^{er} DU CHATEAU DU LOUROUX

Avec toutes ses dépendances et 18 hectares de terres, prés et jardins, y appartenant, formant réserve ;

2^{er} ET DE CINQ GRANDS CORPS DE FERME

AVEC DEUX MOULINS A EAU

Le tout contenant environ **185 hectares.**

TRÈS-BELLE CHASSE.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M^r ROBINEAU, notaire. (201)

A VENDRE
OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES.

Le mardi 6 mai 1873, à one heure, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans l'ancien magasin Deville, rue Saint Jean, à la vente publique aux enchères de quantité d'effets à usage d'homme, femme et enfant, laissés en souffrance à la gare de Saumur, à la requête de M. Baccus, chef de gare.

Il sera vendu :

Plusieurs belles robes en soie et autres étoffes, châle long, tunique en cachemire garnie en guipure, vêtement de dentelle, paletots, redingote, frac, gilets, chemises, serviettes, parapluies, aiguillettes en or, couverts en argent, couverts en ruolz et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
UNE

MAISON DE COMMERCE

de Rouennerie, Draperie, Toiles et Bonneterie,

Située dans le meilleur quartier de la ville.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignall-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique créateur de P^r Simon, ou à la P^hie Briand, aux Herbières (Vendée).

PHOSPHATE DE FER

de Leras, pharmacien, docteur ès-sciences,

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — A Paris, à la pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (34)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.